

## FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Je/Nous Soussigné (s) :

Nom, prénom (ou raison sociale) \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

**Agissant en ma/notre qualité d'Actionnaire (s)** de la société LESIEUR CRISTAL, Société Anonyme à Conseil d'administration, au capital social de 276.315.100 dirhams, dont le siège social est situé 1, Rue du Caporal Corbi – Casablanca, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 4171 (« **LESIEUR CRISTAL** » ou la « **Société** ») ;

**Après avoir pris connaissance du texte des résolutions proposées au vote** de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2023 ci-annexé, et conformément à l'article 131 bis de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes et l'article 28 des Statuts de la Société Lesieur-Cristal, **déclare émettre les votes** ainsi qu'il suit sur lesdites résolutions <sup>(1)</sup> :

RESOLUTIONS	POUR	CONTRE	ABSENTION
Première résolution (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Deuxième résolution (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Troisième résolution (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quatrième résolution (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cinquième résolution (5)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sixième résolution (6)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Septième résolution (7)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Huitième résolution (8)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Neuvième résolution (9)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dixième résolution (10)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si des résolutions nouvelles sont présentées à l'Assemblée Générale ou en cas d'amendements apportés au texte des résolutions ci-joint :

- Je donne procuration au Président pour voter en mon nom les résolutions nouvelles ou amendées
- Je donne procuration à M./Mme \_\_\_\_\_  
(nom, prénom, adresse et qualité) pour voter en mon nom les résolutions nouvelles ou amendées
- Je m'abstiens de voter lesdites résolutions nouvelles ou amendées
- J'émet un vote défavorable auxdites résolutions nouvelles ou amendées

Signé <sup>(2)</sup> A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Pièce jointe : **Attestation de blocage ou propriété des actions auprès d'un dépositaire habilité.**

<sup>(1)</sup> Cocher la case correspondant au vote

<sup>(2)</sup> Faire précéder la signature de la mention manuscrite « *Bon pour procuration* »

**PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS A SOUMETTRE  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 MAI 2023**

#### **Première résolution**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration et qui se soldent par un bénéfice de 217 216 022.84 dirhams.

#### **Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les états de synthèse consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un résultat net de l'ensemble consolidé de 206 000 000.00 dirhams.

#### **Troisième résolution**

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, d'un montant de 217 216 022.84 dirhams comme suit :

- Bénéfice net comptable** 217 216 022.84 DH
- (+) Report à nouveau des exercices antérieurs** 422 907 256.64 DH
- (=) Bénéfice distribuable** 640 023 279.48 DH
- (-) Dividendes proposés** 124 341 795.00 DH
- (=) Au compte report à nouveau** : 515 681 484.48 DH

Le dividende à distribuer s'élèverait ainsi à 124 341 795.00 dirhams, soit 4.5 dirhams par action.  
Le paiement sera effectué à partir du 05 Juillet selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

#### **Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi 17-95 relatives aux sociétés anonymes, approuve les termes et conclusions de ce rapport ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

#### **Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de ratifier la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Emmanuel MANICHON intervenue lors de la réunion du Conseil d'Administration du 12 décembre 2022, en remplacement de Madame Marie SAGLIO pour la durée restant à courir de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

#### **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté l'expiration du mandat du cabinet FIDAROC GT, commissaires aux comptes, représenté par Monsieur Faiçal MEKOUAR, et compte tenu des dispositions de la loi N°19-20, modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, sur recommandation du comité d'audit, décide de désigner le cabinet HDID & ASSOCIES représenté par M. Mohamed HDID, pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

Le cabinet HDID & ASSOCIES a fait savoir par avance qu'il accepte sa fonction de commissaire aux comptes, et qu'il satisfait à l'ensemble des conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ladite fonction.

### **Septième résolution**

---

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté l'expiration du mandat du cabinet Ernst & Young, commissaires aux comptes, représenté par Monsieur ALLAM BERRADA Abdeslam, sur recommandation du comité d'audit, décide de renouveler le mandat du cabinet Ernst & Young représenté par Monsieur ALLAM BERRADA Abdeslam pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

Le cabinet Ernst & Young a fait savoir par avance qu'il accepte le renouvellement de sa fonction de commissaire aux comptes, et qu'il satisfait à l'ensemble des conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ladite fonction.

### **Huitième résolution**

---

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne à tous les membres du Conseil d'Administration quitus entier et définitif de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### **Neuvième résolution**

---

L'assemblée générale ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, un montant global brut annuel de 2 530 000 DH.

Cette somme sera, conformément aux dispositions de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, répartie par le Conseil d'Administration entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

### **Dixième résolution :**

---

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations de la présente assemblée à l'effet d'accomplir les formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

**DEMANDE D'ENVOI DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS**

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 141 DE LA LOI N° 17-95 RELATIVE AUX SOCIETES ANONYMES

Je/Nous Soussigné (s) :

Nom, prénom (ou raison sociale) \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Adresse mail @ : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

**Agissant en ma/notre qualité d'Actionnaire (s)** de la société LESIEUR CRISTAL, Société Anonyme à Conseil d'administration, au capital social de 276.315.100 dirhams, dont le siège social est situé 1, Rue du Caporal Corbi – Casablanca, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 4171 (« **LESIEUR CRISTAL** » ou la « **Société** ») ;

**Vous demande de bien vouloir m'adresser** à votre charge <sup>(1)</sup> :  Adresse postale  Adresse mail

les documents suivants, tel qu'énumérées à l'article 141 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée :

1. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale convoquée pour le 10 mai 2023 ;
2. Le texte et l'exposé des motifs des projets de résolutions ;
3. La liste des membres du Conseil d'Administration ;
4. L'inventaire, les états de synthèse de l'exercice écoulé, arrêtés par le Conseil d'Administration ;
5. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration soumis à l'Assemblée Générale du 10 mai 2023
6. Le rapport des Commissaires aux Comptes et le rapport spécial sur les conventions réglementées ;
7. Le projet d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
8. La liste des conventions réglementées.

Fait A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

Pièce jointe : **Attestation de blocage ou propriété des actions auprès d'un dépositaire habilité.**

<sup>(1)</sup> Cocher la case correspondant à votre choix